



PROCEDURES GROSSESSE - SEPARATION - LOCATION

Par **Chachamrts**, le **08/12/2019** à **14:34**

Bonjour,

Je suis actuellement enceinte de 7 mois et je vis en concubinage depuis peu avec le futur père de mon enfant.

Celui-ci s'est absenté durant plus de 3 semaines après notre emménagement, me laissant seule et sans nouvelles. Après 3 semaines d'absence, il est rentré à notre domicile. Aujourd'hui lui ayant demandé de partir, celui ci m'affirme être sur les papiers du bail autant que moi et qu'il ne s'en irait pas. Depuis la situation me pèse, nous vivons une sorte de colocation difficile à supporter.

J'ai du gérer les prémices de l'emmenagement seule et je refuse de lui laisser la maison que j'ai eu du mal à obtenir et à mettre en "ordre" seule (réalisation et mise en place d'une cuisine, achat et montage des éléments nécessaire à la future naissance, etc.)

Plusieurs questions me trottent dans la tête et me pèsent:

- Quelles sont les mesures envisageables pour moi afin de garder mon logement et le faire partir?
- Quelles sont les démarches à entreprendre pour la future venue de mon enfant afin de le protéger et me protéger moi également (en terme de garde, de droits, etc.)?

Je vous remercie par avance pour vos réponses,

Par **youris**, le **08/12/2019** à **17:35**

bonjour,

à quels noms est votre bail de location ?

si vous êtes tous les 2 sur le bail, votre concubin a autant de droits sur la maison que vous .

salutations

Par **Chachamrts**, le **08/12/2019** à **17:40**

Bonsoir,

Le bail de location est aux deux noms.

Par **youris**, le **08/12/2019** à **18:53**

donc votre concubin a raison.

par contre vous pouvez donner congé et partir en vérifiant si votre bail comporte une clause de solidarité

voir ce lien :

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/c_84540/les-regles-de-la-location-en-couple